EDIWALL

SPW INTERIEUR ET ACTION SOCIALE

DIRECTION NAMUR BRABANT WALLON

GENEVIEVE MICHEL

Wallonie

MISSIONS DES DIRECTIONS TERRITORIALES

LES POUVOIRS LOCAUX CONCERNES

- Communes
- Régies communales ordinaires
- CPAS
- Fabriques d'église
- Wateringues

MISSIONS DES DIRECTIONS EXTERIEURES

LES POUVOIRS LOCAUX CONCERNES

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Communes/CPAS	27	69	75	44	38
Régies communales	5	20	19	3	6
Fabriques d'églises catholiques hors cathédrales	160	542	513	370	398
Fabriques d'églises protestantes/ israélites/anglicanes	9	33	24	2	4
Wateringues	0	16	0	1	3

MISSIONS DES DIRECTIONS TERRITORIALES

AUTRES ACTEURS

- Particuliers et personnes morales
  - Permis de chasse et licences (délivrance)
- Wallonie (réserves naturelles, cimetières, wateringues)

AUTRES ACTEURS – STATISTIQUES CHASSE

ANNEE CYNEGETIQUE 2022/2023

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Vignettes	5396	5625	5597	2986	4232
Nouveaux permis	321	313	350	150 + 84 duplicatas	271
Licences	585	442	477	271	290

TEXTES

Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD)

Règlement général sur la comptabilité communale et des CPAS

Arrêté du régent du 18/06/1946 (régies non autonomes)

Loi des CPAS du 8 juillet 1976 et comptabilité des CPAS

Finances des fabriques d'église : Décret du 30/12/1809 – Loi du 04/03/1870

Permis de chasse (Loi du 28 février 1882 – arrêté du Gouvernement wallon du 4 mai 1995 relatif aux permis et licences de chasse et arrêté ministériel du 11 avril 2019 fixant le texte, le format et le mode de validation du permis et de la licence de chasse)

Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'eau

Cimetières (art. L1232-1 et suivants)

Réserves naturelles (Loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature)

MISSIONS GENERALES

- Mettre en œuvre et suivre les décrets organisant la tutelle administrative des différents pouvoirs locaux ainsi que leur réforme ;
- Assurer le suivi du respect des lois et circulaires ;
- Mettre en œuvre et participer au processus de modernisation et de dématérialisation de la tutelle administrative ;
- Exercer une mission de conseil auprès des pouvoirs locaux ;
- Collaborer avec les différentes autorités de tutelle.

MISSIONS DES DIRECTIONS TERRITORIALES DANS LE DOMAINE DES COMMUNES

- Gérer, en vertu des articles du Code de la démocratie locale et de la décentralisation consacrés à la tutelle spéciale sur les communes, les dossiers en matière de :
  - Budget, modifications budgétaires, comptes des communes et régies communales ordinaires ;
  - Dispositions générales en matière de personnel dont cadre, statut administratif et pécuniaire, règlement de travail, etc. (sauf enseignants subventionnés et régime de pension) ;

- Assurer le suivi des communes sous plan de gestion en collaboration avec le centre régional d'aide aux communes.

MISSIONS DES DIRECTIONS TERRITORIALES DANS LE DOMAINE DES CPAS

- Gérer, en vertu de la loi organique, les dossiers relatifs :
  - A la tutelle générale (TGO, évocation et réclamation) ;
  - Aux recours en tutelle spécial ;

- Assurer le suivi des centres publics d'action sociale sous plan de gestion en collaboration avec le Centre régional d'aide aux communes.

MISSIONS DES DIRECTIONS TERRITORIALES

DANS LE DOMAINE DES ETABLISSEMENTS CHARGES DE LA GESTION DU TEMPOREL DES CULTES RECONNUS

- Gérer, en vertu des articles du Code de la démocratie locale et de la décentralisation consacrés à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, les dossiers relatifs :
  - A la tutelle générale (TGO, évocation et réclamation) ;
  - A la tutelle spéciale des fabriques pluricommunales en cas d'avis défavorable ;
  - Aux recours en tutelle spéciale.

Pouvoirs locaux	Actes	Conseil communal	Chambres territoriales		Centrale - Gouvernement
			Gouvernement	Gouverneur	
Communes	Budgets, MAe		Approbation		
	Cadres, statuts, règlements de travail				
	Comptes				
Régies communales ordinaires	Budgets, MAe		Approbation		
	Comptes				
CPAS	Budgets, MAe, Comptes	Approbation		Recours	
	Cadres, statuts, règlements de travail				
	Sanctions disciplinaires	Annulation			
	ROI, marchés publics, rémunérations ou avantages aux membres des CAS et du secrétariat du Président			Annulation	
	Autres délibérations			Annulation (sur initiative ou recours du Collège communal)	
	Budgets, MAe				
Etablissements chargés de la gestion du temporel des cultes organisés au niveau communal (catholique, protestant, israélite et anglican)	Budgets, MAe, Comptes	Approbation		Recours Approbation si désaccord et 1 avis défavorable	
	Marchés publics, opérations immobilières > 10.000 €, dons et legs, construction immeuble affecté à l'exercice du culte ou au logement du desservant			Annulation	
	Autres délibérations			Annulation (sur initiative ou recours du Collège communal)	

Demandeurs	Actes	Collège provincial	Gouverneur
Pouvoirs publics, particuliers, personnes morales, ...			
Communes	Création ou extension de cimetières		Décision
Région	Création de réserves naturelles	Avis	
Wateringues	Budgets, MBs, Comptes + délibérations AG y relatives	Approbation	
	Rôle d'imposition	Visa exécutoire	

DECLARATION DE POLITIQUE REGIONALE (DPR)

Fonction publique de proximité

- Identifier les besoins nouveaux et les attentes des usagers
- Renforcer la dynamique de simplification administrative
- Administration efficace et de qualité, impartiale et objective
- Dynamiser la fonction publique

Les pouvoirs locaux

- Renforcer le rôle de soutien et de conseil au niveau local
- Simplifier et harmoniser les contrôles
- Optimaliser le rôle des provinces
- Révision des taxes locales
- Modernisation des statuts du personnel
- Améliorer la prévisibilité des budgets et assurer aux pouvoirs locaux des moyens adéquats
- Revoir la nomenclature des articles budgétaires
- Renforcer les synergies communes – CPAS – entités paralocales
- Développer une cohérence administrative à l'égard des pouvoirs locaux et simplifier les processus

PLAN OPERATIONNEL

- Axes stratégiques, objectifs stratégiques, objectifs opérationnels, projets, indicateurs, échéances, valeurs cibles
- Outils de pilotage
  - Participation du management à l'exécution du plan opérationnel (CODIE – Comité de pilotage des Centres extérieurs)
  - Dialogue avec partenaires (tutelle)
  - Simplification administrative
  - E-compte / PR10 : données statistiques
  - Altais (informatisation des dossiers communaux de tutelle)
  - Groupes de travail

SYNERGIES

- Inter Direction territoriales
- Direction de la tutelle financière sur les pouvoirs locaux
- Direction des Ressources financières (statistiques)
- Direction des Ressources humaines des pouvoirs locaux
- Direction du Patrimoine et des Marchés publics des pouvoirs locaux
- Direction de la Prospective et du développement des pouvoirs locaux
- Direction de la Législation organique des pouvoirs locaux
- Direction des infrastructures médico-sociales

CONTACT

DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE INTERIEUR ET ACTION SOCIALE

Simon DETHIER

Directeur général

DIRECTION TERRITORIALE DE NAMUR – BRABANT WALLON

Geneviève MICHEL

Directeur a.i.

Namur.brabantwallon.interieur@spw.wallonie.be
081/715 617

Wallonie intérieur SPW